

Maggie De Block lâche les numéros Inami cette année

La ministre des Affaires sociales et de la Santé a accepté de débloquent la situation pour les étudiants francophones cette année.

Les numéros Inami pourront être délivrés à l'ensemble des étudiants francophones qui attendaient une solution pour cette année, moyennant un lissage négatif pour l'avenir, a annoncé vendredi la ministre des Affaires sociales et de la santé Maggie De Block, qui a dit attendre en contrepartie un geste fort de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir une diminution drastique du nombre d'étudiants à partir de la rentrée académique 2015.

«Les doyens francophones délivreront de nouveau toutes les attestations de stage nécessaires aux étudiants de 4^e année, comme la réglementation les y autorise», a-t-elle dit. La ministre Open Vld précise toutefois ses conditions pour l'avenir. «Il faut instaurer un système effectif qui garantit qu'à partir de 2015 le nombre d'étudiants qui entament la formation n'exède plus le nombre maximum d'étudiants qui pourront être diplômés. L'afflux excessif d'étudiants doit cesser», a indiqué Maggie De Block.

Pour le plus long terme, Mme De

Block a prié son administration de faire de l'établissement du cadastre des médecins la priorité. Celui-ci doit permettre de fixer les futurs quotas en fonction de l'offre disponible et des besoins.

Nombreux sont ceux qui, côté francophone, évoquent une pénurie de certaines spécialités médicales dans plusieurs bassins géographiques. Plusieurs problèmes se posent, tels que l'afflux massif d'étudiants français qui repartent avec, en poche, un numéro Inami, l'évolution de la profession vers des temps partiels, certains médecins n'exerçant plus ou quasiment plus mais conservant leur numéro Inami... «Le cadastre offrira à la Commission de planification une base solide pour prendre des décisions à long terme en connaissance de cause sur les futurs quotas de médecins et de dentistes», a indiqué vendredi Mme De Block.

Le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt a accepté de «réfléchir» à la piste que lui a soumise sa collègue fédérale. Via sa porte-parole, il s'est dit «prêt à faire évoluer le système mis en place pour limiter l'afflux d'étudiants selon des modalités à définir avec les facultés de médecine, si, en parallèle, Maggie De Block objectivise le cadastre.»

BELGA